

 <b>ROUXMESNIL BOUTEILLES</b> Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	<b>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025</b>
--	---

Date de convocation : 04/02/2025

Date d'affichage : 04/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN

**Etaient Absents :** Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN  
Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS  
Florence COSSARD, excusée  
Véronica TROGLIA

Mme Stéphanie LEVILLAIN a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	<u>OBJET :</u>
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

**PROPOSITION DE SPECTACLE PAR LE FESTIVAL NOVEMBRE EN NORMANDIE**

Mme Ouvry, Présidente de Cinétheact a transmis à Monsieur le Maire, un dossier concernant le Festival Novembre en Normandie pour la 5<sup>ème</sup> édition 2025.

A cet effet, Monsieur le Maire souhaiterait recueillir l'avis des élus quant à l'organisation d'une telle manifestation sur la Commune.

La formule proposée est un « clé en main » réunissant la communication, l'impression des flyers, les banderoles, l'accueil des artistes (logement, transports), les techniciens, régisseurs....

3 formules sont proposées à la municipalité :

1. Pack 1 : Tarif de 10.000 € comprenant 1 représentation XXL avec troupe de 4 artistes, 1 représentation XL avec troupe de 3 artistes et 1 spectacle pour les écoles.
2. Pack 2 : Tarif de 6.000,€ à 8.000 € comprenant 2 représentations XL avec troupe de 3 artistes
3. Pack 3 : Tarif de 3.000 € à 4.500 € comprenant 1 représentation avec troupe de 3 artistes maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner suite à cette proposition

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260210-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Affichage : 18/02/2025